



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
Février 2000  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième session ordinaire**

3-7 avril 2000, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

PNUD

**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

**Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003**

*Résumé*

Le présent document rend compte de la Stratégie et du Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour la période 2000-2003. Établi conformément au mandat et aux objectifs d'UNIFEM (chap. II) et à sa conception de l'avenir (chap. III), ainsi qu'en fonction des perspectives qu'offre le contexte externe et interne et des obstacles à surmonter (chap. IV), le Plan d'exécution définit les cinq objectifs stratégiques d'UNIFEM (chap. V) et ses domaines stratégiques de travail (chap. VI et tableau 2 de l'additif DP/2000/15/Add.1) pour la période 2000-2003 et fait le point des ressources humaines et financières nécessaires à son application. Le chapitre VII renferme une recommandation à soumettre au Conseil d'administration pour suite à donner.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-4	3
II. Mandat et but d'UNIFEM. ....	5-7	4
III. Principaux facteurs déterminant la formulation de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003. ....	8-20	5
A. Progrès accomplis grâce à la Stratégie et au Plan d'exécution pour 1997-1999 et leurs lacunes, et bilan de leur application .....	8-12	5
B. Le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies et le processus de transition du PNUD .....	13-16	8
C. L'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing .....	17-20	10
IV. Contexte externe et interne : perspectives et obstacles. ....	21-29	11
A. Le contexte externe. ....	21-27	11
B. Le contexte interne .....	28-29	15
V. Objectifs stratégiques d'UNIFEM – Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003	30-38	16
VI. Observations complémentaires. ....	39	20
VII. Mesures à prendre par le Conseil d'administration. ....	40	21

## I. Introduction

1. Dans sa décision 97/18 du 23 mai 1997, le Conseil d'administration du PNUD a souscrit à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour la période 1997-1999 (DP/1997/18). Le Plan d'exécution définit les stratégies, buts et programmes principaux sur lesquels UNIFEM devra s'appuyer au cours de cette période pour donner suite aux recommandations relatives à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes adoptées lors des conférences mondiales des Nations Unies tenues au cours des années 90, en particulier la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

2. Le présent document dresse brièvement le bilan de l'application de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour 1997-1999 et présente le plan d'exécution proposé pour les quatre ans à venir (2000-2003). Pour établir la Stratégie et le Plan d'exécution pour cette période, UNIFEM a tenu compte des résultats de la stratégie et du plan d'exécution précédents, de l'expérience acquise et de leurs lacunes ainsi que de l'évolution des facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels qui déterminent en partie son action – et celle de ses partenaires – en faveur de l'égalité des sexes.

3. La Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 s'appuieront sur un certain nombre de principes généraux établis pendant la dernière période de programmation. En particulier, UNIFEM continuera à poursuivre son objectif général en axant ses activités sur les trois domaines thématiques et les cinq stratégies de base définis dans le Plan d'exécution précédent, qui impliquent l'adoption d'une approche novatrice et catalytique, comme le montrent les diagrammes ci-après.

Diagramme 1

### Les trois domaines critiques

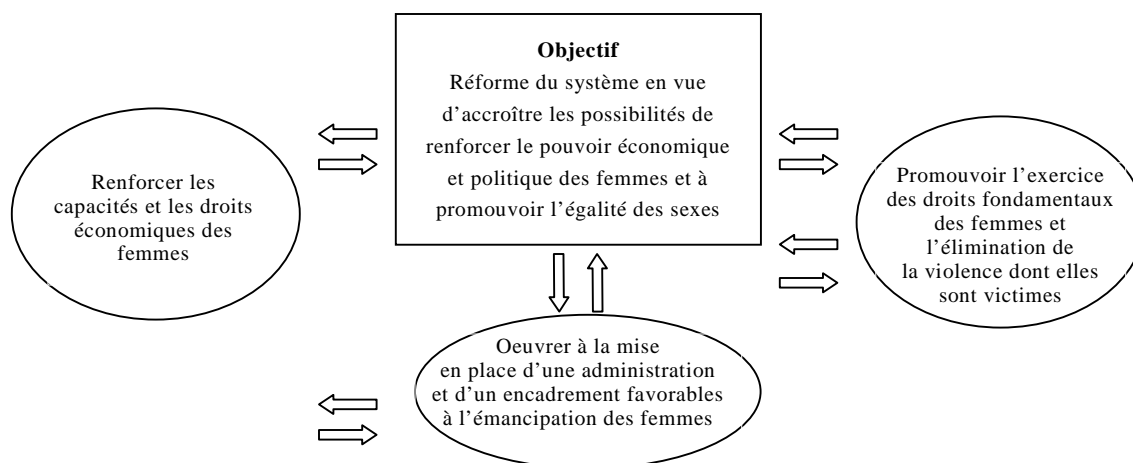
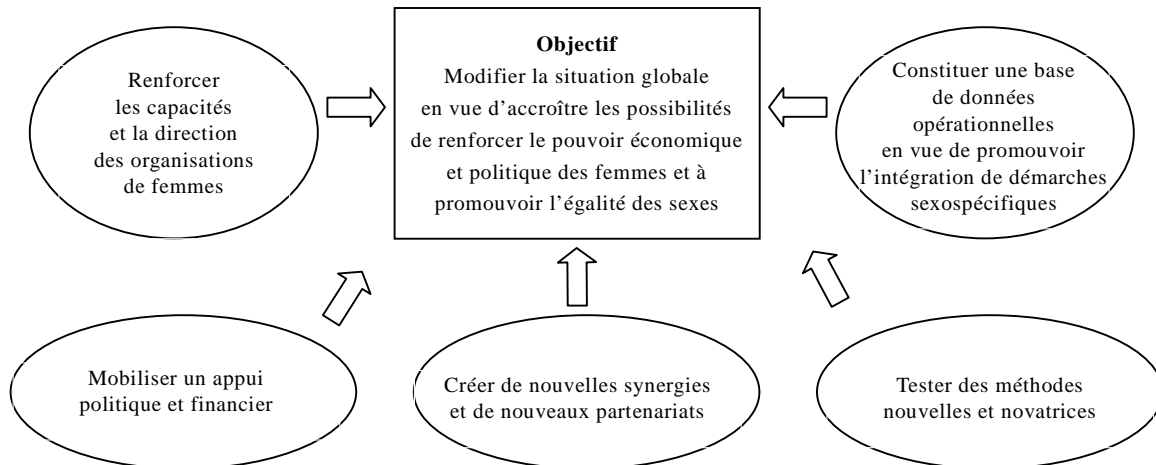


Diagramme 2  
**Les cinq stratégies**



4. En ce qui concerne la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003, trois facteurs critiques ont des incidences directes et immédiates sur les futurs plans et programmes d'UNIFEM. Les trois facteurs dont les incidences sont explicitées aux chapitres III et IV sont les suivantes :

- a) Les progrès accomplis grâce à la Stratégie et au Plan d'exécution pour 1997-1999, leurs lacunes et le bilan de leur application;
- b) La réforme de l'Organisation des Nations Unies et le processus de changement engagé par le PNUD;
- c) L'examen quinquennal de la suite donnée au Programme d'action de Beijing.

## II. Mandat et but d'UNIFEM

5. Le fait que le mandat d'UNIFEM, tel qu'il est défini à l'annexe de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1984, demeure pertinent montre bien la clairvoyance des fondateurs. Lorsque l'Assemblée générale a examiné les moyens de promouvoir le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes, elle a anticipé l'importance accordée actuellement à l'innovation, l'intégration des questions sexospécifiques et la collaboration interorganisations en spécifiant que les ressources du Fonds devaient être utilisées, premièrement, pour servir de catalyseur, dans le but de faire participer les femmes aux principales activités de développement; et, deuxièmement, pour appuyer des activités novatrices et expérimentales en faveur des femmes, dans le cadre des priorités nationales et régionales.

6. Le mandat initial d'UNIFEM a été étoffé par des résolutions et décisions successives de l'Assemblée générale qui ont permis à UNIFEM d'établir son programme sur des bases plus solides et plus larges. De plus, le Programme d'action de

Beijing, qui a été approuvé par plus de 180 États, indique clairement le rôle crucial qu'UNIFEM doit jouer dans la lutte pour l'égalité des sexes lorsqu'il affirme, à son paragraphe 335, qu'UNIFEM a pour mandat de créer de nouvelles possibilités pour le développement économique et social de la femme dans les pays en développement en aidant techniquement et financièrement ces pays à tenir compte des intérêts des femmes dans le développement à tous les niveaux. Enfin, au paragraphe 25 de son rapport sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : la lutte pour l'égalité, le développement et la paix (A/50/744), le Secrétaire général fait valoir qu'il faudrait tirer pleinement parti des moyens dont dispose UNIFEM pour apporter un appui opérationnel aux mesures de suivi prises par les pays et pour assurer une coordination interorganisations efficace à l'échelon national, grâce au système des coordonnateurs résidents.

7. Deux des résolutions de l'Assemblée générale sont particulièrement pertinentes concernant UNIFEM puisque la première, la résolution 50/166 du 22 décembre 1995, a abouti à la création, en 1996, du Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour le soutien aux actions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes – qui est devenu un mécanisme clef pour ce qui est d'organiser des activités, de stimuler les échanges interrégionaux de données d'expérience, de favoriser la collaboration entre les organismes des Nations Unies et de mobiliser des ressources pour financer des activités novatrices visant à éliminer la violence fondée sur le sexe – et que la deuxième, la résolution 54/136 du 17 décembre 1999, plus récente, définit les principaux futurs domaines d'activité d'UNIFEM, dont les programmes renforcés relatifs à la prévention et au règlement des conflits, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'élimination de la violence contre les femmes et à l'intégration des problèmes sexospécifiques dans les activités opérationnelles de l'ONU.

### **III. Principaux facteurs déterminant la formulation de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003**

#### **A. Progrès accomplis grâce à la Stratégie et au Plan d'exécution pour 1997-1999 et leurs lacunes, et bilan de leur application**

8. Au cours des trois dernières années, la Stratégie et le Plan d'exécution ont été une référence très importante pour le Fonds. Le choix de six principaux objectifs de trois domaines thématiques et de cinq stratégies de base a déterminé les paramètres des programmes et des opérations d'UNIFEM mais de manière suffisamment souple pour saisir les occasions de jouer un rôle catalytique novateur adapté aux différents contextes nationaux et régionaux tout en respectant les engagements pris au niveau mondial.

9. Le bilan qu'UNIFEM a dressé de l'application de son premier plan d'exécution triennal a notamment été fondé sur un certain nombre de mesures complémentaires visant à renforcer la capacité du Fonds de tirer enseignement de ses activités et de diffuser des informations sexospécifiques. L'évaluation de ses programmes et de ses activités thématiques a fourni des données importantes sur les méthodes efficaces et sur les domaines d'activité appelant une attention particulière. Les exercices pério-

diques de planification stratégique – effectués aux niveaux mondial, régional et local – ont fourni à point nommé l'occasion de procéder à des évaluations et à des corrections à mi-parcours. Les données d'expérience transmises par les principales parties prenantes – organismes des Nations Unies, gouvernements et organisations de la société civile – lors de consultations ou des préparatifs de l'examen quinquennal de la suite donnée à la Conférence de Beijing, qui se déroulent parallèlement à la formulation de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003, l'ont aidé à déceler les tendances et à arrêter ses priorités.

10. La réalisation des objectifs touchant l'égalité des sexes est une entreprise de longue haleine. C'est pourquoi les incidences à long terme des mesures prises n'ont pu être évaluées pendant la période triennale d'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 1997-1999, et la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 sont donc axés sur les résultats à court et à moyen terme.

11. Le tableau ci-après résume les principaux résultats, et les lacunes de la première stratégie et du premier plan d'exécution ainsi que les difficultés posées. Le tableau 1 de l'additif au présent document contient une liste plus détaillée et plus représentative des résultats à court et à moyen terme qu'UNIFEM a obtenus dans ses différents domaines d'activité.

12. Ces résultats sont importants. Parmi ceux à court terme, on mentionnera une volonté politique accrue; une plus grande sensibilisation; la participation de nouvelles entités; l'acquisition, par les organisations de femmes, de savoir-faire qui leur sont indispensables et l'établissement de nouvelles méthodes de documentation et de diffusion de l'expérience acquise. Pour ce qui est des résultats à moyen terme, UNIFEM peut montrer, par de nombreux exemples, comment ses programmes et ses méthodes lui ont permis de mobiliser de nouvelles ressources en faveur de l'égalité des sexes, de favoriser l'adoption ou le renforcement de nouvelles politiques et législations aux fins de cet objectif, d'établir et d'utiliser de nouvelles données ventilées par sexe et d'épauler de nouvelles structures pour assurer la durabilité des interventions.

## Stratégie et Plan d'exécution, 1997-1999 : résultats et nouveaux défis

Objectifs de la Stratégie  
et du Plan d'exécution<sup>a</sup>

Résultats à court terme

Résultats à moyen terme

Nouveaux défis

<p>1. Multiplier les options qui s'offrent aux femmes, en particulier les plus pauvres, par des programmes axés sur les trois domaines thématiques : autonomisation économique; administration et encadrement; et droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence fondée sur le sexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique accrue.</li> <li>• Sensibilisation accrue des décideurs, des hommes et du public en général à l'inégalité entre les sexes et aux mécanismes mis en place pour y remédier.</li> <li>• Participation de nouvelles entités et mobilisation de nouveaux secteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de nouvelles ressources en faveur de l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Adoption de nouvelles lois et politiques favorables à l'égalité entre les sexes ou renforcement des lois et politiques existantes.</li> <li>• Application plus stricte des accords internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les mécanismes visant à responsabiliser diverses parties prenantes à tous les niveaux et à suivre leur action et les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing.</li> <li>• Privilégier davantage l'alphabétisation et les droits économiques des femmes et la mise en place d'un cadre macroéconomique.</li> </ul>
<p>2. Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et ses programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de nouvelles capacités d'appuyer l'autonomisation des femmes et de favoriser l'exercice de leurs droits.</li> <li>• Renforcement des capacités des organisations de femmes et de leurs réseaux.</li> <li>• Établissement de nouvelles méthodes de documentation et de diffusion de l'expérience acquise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement et utilisation de nouvelles données ventilées par sexe.</li> <li>• Mise en place de nouvelles structures visant à promouvoir l'intégration des questions sexospécifiques et à suivre l'action menée par diverses parties prenantes à tous les niveaux.</li> <li>• Augmentation des demandes de duplication de programmes et de méthodes et des échanges de données d'expérience dans les régions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir le réseau et les capacités des programmes et du personnel d'UNIFEM en poste sur le terrain.</li> </ul>
<p>3. Accroître l'efficacité d'UNIFEM en s'appuyant sur le principe de l'apprentissage continu et en nouant des partenariats stratégiques de nature à renforcer les opérations sur le terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisations novatrices des nouvelles technologies de la communication et de l'information, augmentation des connaissances et du nombre des partenariats pour des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Nouveaux partenariats stratégiques types conclus avec des organisations multilatérales, le secteur privé, les pays d'exécution et les pays donateurs, les médias et les réseaux de femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension, au sein du personnel et chez les partenaires d'UNIFEM, des modes d'organisation et des systèmes nécessaires pour un apprentissage continu et une bonne gestion des connaissances.</li> <li>• Multiplication, adaptation et évaluation de nouveaux modèles de partenariat propres à mobiliser de nouvelles ressources financières et techniques en faveur de l'égalité entre les sexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que le personnel et les partenaires d'UNIFEM aient accès aux technologies de l'information et de la communication les plus modernes et aient les qualifications voulues pour permettre des échanges de connaissances et de savoir-faire.</li> <li>• Mettre au point des méthodes d'apprentissage liant évaluation de l'impact et des résultats, vulgarisation et gestion des projets.</li> </ul>
<p>4. Faire en sorte que le personnel d'UNIFEM et les systèmes de gestion financière et de gestion des programmes contribuent de manière efficace à la réalisation des objectifs et programmes de l'organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours à des modalités de programmation améliorées (ateliers de planification stratégique, approches-programmes, etc.).</li> <li>• Mise en service du système de gestion financière.</li> <li>• Recrutement de spécialistes à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une méthode de gestion fondée sur les résultats.</li> <li>• Rapports aux cadres de l'organisation sur le financement des projets établis sur une base mensuelle.</li> <li>• Tous les postes de spécialiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que les systèmes de gestion financière répondent aux besoins spécifiques d'UNIFEM tout en respectant les normes du PNUD.</li> </ul>

<i>Objectifs de la Stratégie et du Plan d'exécution<sup>a</sup></i>	<i>Résultats à court terme</i>	<i>Résultats à moyen terme</i>	<i>Nouveaux défis</i>
5. Élargir et diversifier la base de ressources.	<p>l'extérieur du PNUD mené à bien, conformément à l'engagement pris par UNIFEM à cet égard.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement continu de l'ensemble des recettes d'une année à l'autre tout au long de la période couverte par la Stratégie et le Plan d'exécution.</li> <li>• Diversification des sources d'appui, y compris celles du secteur privé, durant chaque année de la période couverte par la Stratégie et le Plan d'exécution.</li> </ul>	<p>pourvus ou en passe de l'être.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de 41 % de la base des ressources, passée de 17,2 millions de dollars à 24,3 millions de dollars entre 1996 et 1999.</li> <li>• Diversification des sources d'appui financier, et augmentation des contributions du secteur privé, passées de 0,1 million de dollars en 1996 à 2,9 millions de dollars en 1999.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mécanismes qui permettent de faciliter la conclusion d'accords avec des organisations du secteur privé.</li> <li>• Aligner les travaux des comités nationaux d'UNIFEM sur les buts et stratégies de l'organisation.</li> </ul>

<sup>a</sup> La Stratégie et le Plan d'exécution pour 1997-1999 comportent six objectifs. Sur la base des rapports établis au cours des deux premières années de leur période d'application, il a été décidé, en raison des similarités qu'ils présentaient, de fusionner les objectifs 2 et 5. C'est pourquoi la Stratégie et le Plan d'exécution d'UNIFEM s'articulent désormais autour des cinq objectifs énumérés ci-après.

## **B. Le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies et le processus de transition du PNUD**

13. Ces trois dernières années ont été essentiellement marquées par la réforme et le changement. Le programme de réformes du Secrétaire général, publié en 1997, a ouvert de nouvelles perspectives et posé de nouveaux défis en ce qui concerne le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes. Le processus de gestion du changement du PNUD pour l'an 2000, ainsi que les travaux menés ensuite par l'Équipe de transition entre juin et décembre 1999, sont également des facteurs dynamiques ayant des répercussions sur le programme et les stratégies d'UNIFEM.

14. Le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies a suscité un intérêt nouveau pour le renforcement de la collaboration interinstitutions et a prévu la création de mécanismes à cette fin. Ce programme, qui met l'accent sur le suivi intégré des conférences et la coordination entre les différentes institutions aux niveaux international, régional et national, multiplie les possibilités de mobiliser les ressources et la volonté politique, ainsi que de renforcer les capacités et d'intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes de développement. UNIFEM a mis ces décisions à profit et créé des synergies en élargissant son réseau sur le terrain afin d'appuyer le système de coordonnateurs résidents; en assurant la direction du sous-groupe sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement et des groupes thématiques interinstitutions sur le terrain oeuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes; en encourageant l'intégration des questions sexospécifiques dans les bilans communs de pays et pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; en supervisant l'adoption d'initiatives interinstitutions novatrices telles que les campagnes régionales visant à éliminer la violence à l'égard des femmes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les ac-

tions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes. En outre, UNIFEM collabore étroitement avec la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies et des organismes d'exécution – comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) – dans le cadre de WomenWatch et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, afin de permettre aux organismes des Nations Unies de bénéficier davantage des données d'expérience et des meilleures pratiques.

15. La priorité accordée à la collaboration interinstitutions et au suivi intégré des conférences continuera d'influer sur les programmes et stratégies d'UNIFEM menés au titre des stratégies et plans d'activités pour la période 2000-2003. UNIFEM s'emploiera en particulier à conclure des accords de coopération s'inspirant des enseignements tirés dans le cadre de la stratégie et du premier plan d'activités des initiatives communes lancées avec le FNUAP (affectation de conseillers pour les questions d'égalité entre les sexes, de population et de développement) et du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) (partage des services d'un fonctionnaires en vue d'établir une liaison étroite entre les activités relatives au VIH/sida et la stratégie d'autonomisation et de défense des droits fondamentaux des femmes d'UNIFEM). Cette collaboration se poursuivra au cours du second plan d'activités. UNIFEM s'emploiera également à renforcer et à officialiser les relations qu'elle entretient avec le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale. En outre, le Fonds développera sa base de données ainsi que celles de ses partenaires en procédant à l'évaluation de la contribution de la coopération interinstitutions aux initiatives en faveur de la parité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sur les plans national et régional, et en diffusant les résultats et en définissant les stratégies à suivre pour renforcer la concertation des efforts.

16. Le processus de changement et de transition du PNUD a appelé l'attention sur un certain nombre de perspectives et de défis qui pourraient permettre de tirer parti de la collaboration entre le Fonds et le PNUD, telle que définie dans le mandat d'UNIFEM figurant à l'annexe de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale. Un certain nombre d'initiatives prises au cours des trois dernières années ont permis de tirer des enseignements importants, qui ont notamment fait l'objet d'une note Direct Line 11, préconisant que 20 % des fonds ciblés pour l'allocation de ressources de base financent les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes et la prise en compte systématique des questions sexospécifiques et encourageant les représentants résidents du PNUD à travailler en étroite collaboration avec UNIFEM à l'échelon national. Le peu d'intérêt suscité par cette initiative souligne la nécessité de : a) renforcer la coordination entre UNIFEM et le réseau des agents de coordination nationaux du PNUD; b) mieux faire connaître aux collaborateurs du PNUD la mission d'UNIFEM et ses compétences particulières; c) consolider les mécanismes facilitant la coopération entre les deux organisations. UNIFEM souhaiterait servir d'agent d'exécution pour le PNUD : le Fonds offrirait ainsi davantage de services d'appui concrets en matière de programmes et d'établissement des modalités claires et compréhensibles permettant au PNUD de faire appel aux services et à l'expertise d'UNIFEM dans ses domaines de compétence. Aux fins de la promotion de la condition de la femme, UNIFEM s'efforcera d'avoir accès à d'autres mécanismes de

financement mis à la disposition des organismes des Nations Unies chargés de l'exécution des programmes.

### **C. L'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing**

17. Tout comme la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a fortement influé sur le programme de travail d'UNIFEM et en a renforcé l'orientation et la vocation, on escompte que l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing réaffirme et réoriente de la même façon les grandes priorités ou en suscite de nouvelles tant aux niveaux national et régional qu'international.

18. UNIFEM apporte un soutien actif aux initiatives gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre du processus d'évaluation précédant la session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée «Les femmes de l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle», qui se tiendra en juin 2000. UNIFEM coopère avec de nombreuses commissions économiques régionales dans le cadre de la planification des réunions préparatoires régionales. Par ailleurs, il encourage les réseaux d'organisations non gouvernementales à organiser des campagnes d'information et a recours à la collaboration de WomenWatch (avec l'appui de la Division de la promotion de la femme) pour organiser des forums de discussion électroniques. En outre, à l'occasion de la session extraordinaire, UNIFEM va diffuser le premier rapport biennal intitulé «Évolution de la condition de la femme dans le monde». Ce rapport présentera des exemples de la contribution des pays et des communautés au renforcement des capacités économiques des femmes et à la défense des droits des femmes, dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les sexes. Les lacunes à combler et les obstacles à surmonter seront évalués en vue d'améliorer le système d'évaluation des réalisations.

19. Les plans d'activités pour la période 2000-2003 se sont inspirés des priorités fixées et des tendances décelées au niveau des régions au cours des préparatifs de l'examen quinquennal de la suite donnée au Programme d'action de Beijing. Ces plans préconisent une accélération de la mise en oeuvre du Programme d'action, reposant sur un cadre axé sur le respect des droits des femmes, de nouveaux modes et instruments d'évaluation des responsabilités et des progrès, des objectifs mieux ciblés qui tiennent compte des modèles mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres, et une augmentation des investissements en direction des initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. De plus, les gouvernements et les organisations non gouvernementales insistent sur la nécessité de renforcer les liens existant entre le Programme d'action de Beijing et les résultats des autres conférences des Nations Unies, en particulier ceux du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Un consensus se dégage en ce qui concerne la recherche d'un terrain d'entente entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales afin de faire progresser l'application du Programme d'action et de fournir une assistance technique aux gouvernements dans le cadre de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux.

20. UNIFEM estime que les résultats et les conclusions de l'examen quinquennal de la suite donnée au Programme d'action de Beijing – de même que les résultats ayant trait aux questions sexospécifiques de l'examen quinquennal des autres conférences des Nations Unies – constitueront les points de repère qui orienteront les

priorités de ses programmes au cours des quatre années à venir. Il importe donc au plus haut point qu'UNIFEM dispose des capacités et des ressources lui permettant d'assurer un suivi immédiat, concret et continu des problèmes et perspectives définis dans le cadre de l'examen quinquennal du programme de travail suggéré dans le rapport intitulé «Évolution de la condition de la femme dans le monde».

## **IV. Contexte externe et interne : perspectives et obstacles**

### **A. Le contexte externe**

21. Le Programme d'action de Beijing, qui résulte d'un large consensus entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, est généralement considéré comme le programme de référence pour le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Dans le cadre de son action en faveur de cet objectif et des objectifs d'autres conférences des Nations Unies, UNIFEM se doit d'analyser les progrès réalisés jusqu'à présent. La comparaison entre l'indicateur de développement humain et l'indicateur sexospécifique du développement humain permet de conclure que l'inégalité entre les sexes est un problème universel, qui persiste tant dans les pays riches que dans les pays pauvres (l'indicateur sexospécifique du développement humain est inférieur à l'indicateur de développement humain pour toutes les catégories de pays). En outre, l'indicateur de la participation des femmes est inférieur à l'indicateur sexospécifique du développement humain pour toutes les catégories de pays. Cela signifie que, partout dans le monde, l'augmentation des capacités des femmes ne se traduit généralement pas par une augmentation équivalente de leur pouvoir économique et politique.

22. Les efforts visant à faire évoluer la situation globale vers une véritable égalité entre les sexes ont permis de réduire la stratification dans certains cas, même si, dans d'autres, les inégalités demeurent ou se sont même aggravées. L'ampleur de l'évolution et sa nature (amélioration ou aggravation) dépendent de plusieurs facteurs :

a) Dans les différentes sociétés, la condition de la femme va d'une égalité relative avec les hommes à une infériorité marquée. Si l'on veut que les stratégies de développement parviennent à réduire la pauvreté des femmes et à améliorer leur condition, il faut transformer les structures sous-jacentes qui perpétuent les inégalités entre les sexes. Il est également essentiel de comprendre la relation dynamique entre les processus économiques et politiques qui déterminent ces structures et la place de la femme dans la société;

b) Les mesures prises pour faire évoluer la stratification par sexe doivent viser simultanément tous les niveaux, qui sont interdépendants. Par exemple, les relations au sein de la famille, qui constituent un microphénomène, sont définies par les perspectives économiques, les contraintes juridiques, les attentes sociales ainsi que par la classe sociale et l'ethnie, qui sont des méso et des macrostructures. En d'autres termes, pour changer la hiérarchie entre sexes, il faut tenir compte des structures et des processus à tous les niveaux;

c) Il est également important de comprendre comment des variables spécifiques peuvent faire évoluer sensiblement la situation dans la direction souhaitée. Il est prouvé que les changements macrostructurels, en particulier ceux qui touchent

les variables économiques, politiques, juridiques et technologiques, peuvent entraîner une évolution d'ensemble importante. Par exemple, les structures du marché et les modèles de développement, qui tiennent compte de l'activité des femmes et du comportement des ménages, peuvent influencer sur l'égalité entre les sexes. Il importe donc de recenser ces variables, en tenant compte de l'interaction entre les variables essentielles des sphères économique, politique, sociale et culturelle;

d) Des mesures spécifiques sont nécessaires pour créer un contexte propice aux progrès vers l'égalité des sexes. Il faudrait allouer des fonds publics au développement social, veiller au respect des droits économiques des femmes, investir dans les compétences et le savoir des femmes et garantir la sécurité des femmes et leur droit à vivre à l'abri de la violence et de la pauvreté;

e) Il faudrait mettre un terme aux politiques discriminatoires et aux préjugés culturels ainsi qu'aux problèmes qui se posent dans le cadre du ménage et qui empêchent les femmes d'avoir accès aux ressources économiques, de faire valoir leur droit à la terre et à la propriété et de faire reconnaître leur travail à sa juste valeur. Parallèlement, il faudrait trouver de nouvelles approches ou lancer des interventions faisant appel à plusieurs méthodes pour promouvoir l'autonomisation économique et politique des femmes. Par exemple, on pourrait mettre en place des politiques d'appui aux travailleurs à domicile, créer de nouveaux marchés pour les produits et services proposés par les femmes et organiser les associations de femmes;

f) Il est essentiel d'appuyer les efforts de préparation des femmes aux fonctions de direction, de manière à ce qu'elles acquièrent les compétences et l'expérience nécessaires pour occuper des postes de décision. Il importe en outre de créer des alliances et des partenariats pour accroître les chances des femmes de participer à la prise de décisions politiques et d'influer sur les politiques.

23. Ces remarques doivent être replacées dans le contexte de chaque région ou pays et dans le cadre des problèmes et perspectives de développement de cette aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Le monde est en mutation et se caractérise à l'heure actuelle par trois grands phénomènes, qui ont tous des incidences sur la vie des femmes : la mondialisation économique, la fragmentation, et l'universalité des problèmes :

a) *La mondialisation économique.* Elle concerne quatre domaines : les finances, le commerce, les investissements et les technologies. Actuellement, la mondialisation économique peut être perçue comme une restructuration des droits et des relations entre les secteurs monétaires et non monétaires. La crise asiatique et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce ont braqué les projecteurs sur les problèmes de la mondialisation. Pour de nombreuses femmes, la mondialisation n'est pas un facteur de progrès mais une force qui nuit à l'égalité des chances et à la répartition équitable des ressources entre les pays et au sein de chaque pays. Les femmes constituent encore la majorité des 1,3 milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue et la mondialisation n'a pas permis de créer des emplois dans le secteur formel pour les femmes mais a, au contraire, relégué une partie de la main-d'oeuvre féminine dans le secteur informel ou les emplois occasionnels.

Il est nécessaire d'aider les pays à mettre au point de nouveaux cadres permettant aux pauvres et aux femmes de tirer parti d'une mondialisation dont les effets sociaux seraient mieux maîtrisés. Ce faisant, il importe de tirer parti des nouvelles possibilités qu'offrent les différents marchés (biens, travail, terres, finance), ainsi que de la nature particulière des marchés des pays bénéficiaires de programmes;

b) *La fragmentation.* Parallèlement à la mondialisation, se produit un phénomène de fragmentation par ethnies, par langues et par religions. Il y a aujourd'hui plus de guerres civiles qu'à toute autre époque de l'histoire de l'humanité, et ces conflits entraînent une détérioration du tissu social de nombreux pays ainsi qu'une aggravation de la violence à l'égard des femmes et des filles. Un processus mondial de restructuration politique, caractérisé par des phases de transition différentes et souvent difficiles, est en cours. Il comprend une montée en puissance des mouvements et alliances populaires, une démocratisation progressive de nombreux pays et une augmentation du nombre d'États affaiblis économiquement et endettés.

Même si le marché prend de plus en plus d'importance, les gouvernements n'en restent pas moins responsables vis-à-vis des individus qu'ils représentent. Cela dit, l'affaiblissement de l'État entraîne aussi un affaiblissement des contrepoids qui permettent de le tenir responsable des progrès accomplis vers un meilleur équilibre des ressources et du pouvoir entre hommes et femmes.

Le contexte politique et social, de plus en plus complexe, oblige à intervenir dans les domaines de la consolidation de la paix et du règlement des conflits, à trouver des terrains d'entente entre les sociétés civiles et les États, le système des Nations Unies et les milieux d'affaires, à aider à rebâtir les institutions et à renforcer les capacités et à faire en sorte que les accords et traités internationaux influent sur les systèmes économiques et politiques. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans ces domaines;

c) *Universalité des problèmes.* Outre la mondialisation économique et la fragmentation, on a assisté à l'apparition de problèmes qui ne connaissent pas de frontières : agissements des organisations criminelles, traite des femmes et des enfants, trafic de drogues ou encore commerce des armes. Par ailleurs, le monde doit aujourd'hui faire face à des problèmes écologiques mondiaux et à l'épidémie de VIH/sida, qui a décimé des communautés entières, laissant des orphelins à la garde de personnes âgées.

Il importe maintenant de mettre l'accent non plus sur ses propres intérêts à court terme aux dépens de ceux des autres mais sur le bien commun à long terme, en s'attachant à la viabilité et à l'équité.

24. Le programme d'UNIFEM tient compte des forces sociales, économiques et politiques et s'appuie aussi sur l'expérience acquise par le Fonds dans son travail avec les gouvernements, avec les organisations non gouvernementales, et en particulier les organisations et mouvements de femmes, et avec les organismes des Nations Unies. Au cours des trois dernières années, UNIFEM a défini quelques principes clefs concernant ces trois catégories d'intervenants, le but étant d'influer sur la conception et le choix des programmes à venir.

25. En ce qui concerne les gouvernements, UNIFEM a pris note des nombreux domaines dans lesquels on remarque une plus grande volonté politique. Plus de 100 pays ont mis au point des plans nationaux d'action dans le cadre de la suite donnée à la Conférence de Beijing et ils auront besoin d'aide – tant technique que financière – pour les appliquer. Des progrès encourageants ont aussi été accomplis dans des domaines spécifiques. Ainsi, s'agissant de la violence à l'égard des femmes, le nombre de gouvernements ayant fait des déclarations fermes et lancé des programmes de lutte contre la violence a considérablement augmenté depuis 1995, même si ce n'est pas aussi rapidement que l'on aurait souhaité. Dans le domaine de

l'autonomisation économique, il convient de noter que, le 4 juin 1996, à sa quatre-vingt-troisième session, la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail a adopté la Convention concernant le travail à domicile, franchissant ainsi une étape cruciale dans la reconnaissance du travail à domicile des femmes et établissant des normes et droits minimaux. Concernant la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions, on retiendra que plus de 50 gouvernements ont mis en place des programmes de discrimination positive pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes en politique. L'un des objectifs de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 sera de tirer le meilleur parti possible des mesures prises par les gouvernements et d'accroître leur impact sur la vie des femmes en renforçant les mécanismes touchant aux micro et mésostructures qui permettent d'appuyer le suivi, la présentation de rapports, l'évaluation et la reproduction des programmes.

26. S'agissant des organisations non gouvernementales, y compris les organisations et mouvements de femmes, UNIFEM a constaté que, dans les pays où elles sont puissantes et s'intéressent aux questions relatives aux femmes, il est possible de bâtir une collaboration efficace à l'appui des initiatives pour l'égalité entre les sexes. Parallèlement, le Fonds s'est aussi aperçu que les ressources consacrées à aider les organisations de femmes à renforcer leurs capacités et à créer des institutions viables étaient en diminution. Cette tendance est particulièrement inquiétante, étant donné que les organisations de femmes ont grandement contribué à inscrire les questions relatives aux femmes au rang des préoccupations nationales et internationales et qu'elles forment de nouvelles générations de militants de l'égalité entre les sexes. Lors de la prochaine phase de la Stratégie et du Plan d'exécution, il faudra s'employer à mobiliser davantage de ressources pour appuyer la programmation et la viabilité des principales organisations de femmes. Il faudra en outre appuyer leurs stratégies de renforcement des capacités pour encourager l'esprit d'initiative, la collaboration et l'action sur les politiques, y compris grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

27. Concernant les organismes des Nations Unies, l'expérience d'UNIFEM a montré qu'il est beaucoup plus facile d'instaurer un partenariat productif lorsque les responsables de l'équipe de pays des Nations Unies ou du siège sont déterminés à agir. Cela a été démontré de manière spectaculaire lors des campagnes interorganisations lancées par UNIFEM pour promouvoir l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La détermination des coordonnateurs résidents et des chefs de secrétariat des institutions présentes sur le terrain a été essentielle pour faire comprendre la volonté des Nations Unies d'appuyer l'action des gouvernements et des organisations internationales contre la violence à l'égard des femmes. Cela étant, la détermination ne suffit pas. La communication de l'Administrateur du PNUD sur l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme, par exemple, a été accompagnée de modalités opérationnelles destinées à appuyer sa mise en oeuvre sur le terrain. La Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 devront s'appuyer sur l'expérience d'UNIFEM pour enrichir, compléter et stimuler le travail des équipes de pays. Pour ce faire, il faudra créer des partenariats étroits avec les associations de femmes qui existent dans les différents organismes des Nations Unies et étendre les réseaux et les capacités d'UNIFEM. Tout comme avec les gouvernements, il est essentiel de renforcer les mécanismes de suivi et de responsabilisation qui permettent une évaluation réaliste des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

## B. Le contexte interne

28. Dans sa stratégie et son plan d'exécution pour la période 1997-1999, le Fonds a noté que le principal facteur influant sur le contexte interne était son «personnel dévoué et qualifié, étroitement uni et résolu à mener à bien la mission d'UNIFEM... De par la diversité de ses compétences et de sa formation, son expérience et son dynamisme, le personnel d'UNIFEM était un atout essentiel de l'organisation». Il en va de même concernant la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003.

29. UNIFEM s'emploie sans relâche à actualiser les compétences et les capacités de son personnel ainsi qu'à réaffirmer l'attachement de celui-ci à la cause du Fonds, et à garantir que le système international appuie la conception, l'application, le suivi et l'évaluation efficaces et rationnels des programmes et partenariats. Les mesures suivantes auront une importance déterminante dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 :

a) Assurer la concordance des systèmes d'évaluation des résultats et de motivation avec les valeurs, les conceptions et les stratégies qui sous-tendent les travaux du Fonds. La collaboration d'UNIFEM au cours des trois dernières années avec des consultants spécialisés dans la gestion des connaissances et la constitution d'organisations d'apprentissage a prouvé l'importance de la restructuration. La Direction a considérablement investi ces trois dernières années pour veiller à ce que l'ensemble de son personnel comprenne bien les stratégies et les buts essentiels qui étayent les programmes. Cet effort a contribué à mieux cibler les programmes d'UNIFEM. Toutefois, il est devenu évident que les systèmes d'évaluation des résultats et de motivation utilisés par des organismes des Nations Unies plus importants ne conviennent pas au type de personnel et de compétences qu'UNIFEM souhaite promouvoir dans le cadre de ses travaux. Des mécanismes d'évaluation et de retour de l'information participatifs et compatibles avec les principes d'une direction évolutive seront incorporés au système. Telle sera la priorité au cours des quatre prochaines années;

b) Adopter les systèmes d'information et de gestion les plus récents. Au cours des trois dernières années, UNIFEM a fait des progrès considérables dans la mise à jour de son système d'information relatif à la gestion financière. La difficulté inhérente à la Stratégie et au Plan d'exécution pour 2000-2003 est qu'il faut achever la phase de conception, puis mettre à l'essai sur le terrain et rendre opérationnel le système d'information sur la gestion des projets. UNIFEM a de plus en plus recours à Internet pour diffuser l'information (sites Internet et bulletins électroniques) et consulter ses partenaires (forums et dialogues électroniques). Si cela permet à la fois de limiter les coûts et d'entrer en contact avec un plus grand nombre d'interlocuteurs, il est plus important que jamais de veiller à ce que chaque élément du réseau d'UNIFEM sur le terrain dispose de la technologie de l'information et des compétences afférentes les plus récentes. Le recours accru aux réseaux intranets, aux services de vidéoconférence et à d'autres modes de communication électroniques aura une importance déterminante pour le développement des futures capacités de planification et de gestion d'UNIFEM;

c) Investir davantage dans la formation et le renforcement des capacités du personnel. Il importe plus que jamais que le personnel à tous les échelons puisse perfectionner ses compétences selon des méthodes compatibles avec les nouveaux défis organisationnels. Le Fonds prévoit de consacrer 5 % au maximum du montant

des dépenses de personnel à la formation et au perfectionnement des compétences. Diverses options seront offertes : des groupes de membres du personnel recevront une formation sur mesure dans des domaines techniques et autres domaines d'activité tels que l'utilisation novatrice des technologies relatives à l'Internet, la documentation concernant le processus d'exécution des projets et la préparation d'études d'impact, en adoptant une approche participative et fondée sur le respect des droits. Parallèlement, le Fonds encouragera le personnel à suivre des cours de formation accélérés et spécialisés et à mettre à profit les moyens d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

## **V. Objectifs stratégiques d'UNIFEM**

### **Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003**

30. Comme on l'a noté au chapitre premier, les buts et objectifs essentiels du projet de stratégie et de plan d'exécution d'UNIFEM demeureront les mêmes. Les activités et les approches seront adaptées et transformées en fonction des leçons tirées de l'exécution du précédent plan.

31. UNIFEM renforcera l'utilisation de critères de sélection des programmes au cours des quatre prochaines années, afin de recentrer constamment ses travaux et de veiller à ce que le dossier d'initiatives soit gérable et stratégique. La sélection des programmes sera axée sur les initiatives visant à :

a) Appuyer les capacités et les efforts nationaux aux fins de l'application du Programme d'action de Beijing et en suivre les progrès, compte tenu des obstacles et des perspectives de développement et de l'évolution des besoins des pays et des communautés dans le domaine du développement;

b) Mettre en place des institutions et des réseaux cohérents et puissants, ayant suffisamment d'importance sur le plan politique et disposant des ressources nécessaires pour imposer un programme de développement conforme aux objectifs fixés à l'échelon international pour la promotion des femmes lors des diverses conférences des Nations Unies, et donnent lieu à de nouveaux dialogues et à la mise au point de cadres économiques et politiques, axés sur le commerce, les finances et la technologie, qui privilégient les pauvres et les femmes;

c) Nouer des alliances stratégiques et établir des partenariats synergétiques avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les groupes de femmes, les médias et le secteur privé pour appuyer, appliquer et suivre l'application des politiques et la mise en place de cadres juridiques relatifs aux questions d'égalité entre les sexes;

d) Encourager la mobilisation sociale, les activités de plaidoyer et les effets multiplicateurs de la volonté politique et des ressources financières en faveur des gouvernements et des organisations de femmes, en vue de garantir l'égalité entre les sexes en ce qui concerne notamment la prise de décisions à tous les niveaux;

e) Appuyer le rôle catalytique que joue UNIFEM dans les activités de coopération en matière de développement entreprises par le système des Nations Unies, en vue de tenir compte des sexospécificités lors de l'élaboration des stratégies et des indicateurs de lutte contre la pauvreté, des cadres macroéconomiques et des budgets, créer des marchés favorables aux femmes dans le contexte de la mondialisation et de

nouvelles technologies de l'information, en veillant à ce que les efforts déployés pour donner un caractère plus humain à la mondialisation tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes;

f) Mettre au point des approches novatrices visant à promouvoir la sécurité économique et les droits des femmes par le biais d'interventions spécifiques ou d'un ensemble de mesures, telles que la création de services financiers et techniques, la mise au point de mesures et structures appropriées et l'organisation des travailleuses en associations commerciales ou en groupes de solidarité;

g) Appuyer les mécanismes, les programmes et partenariats novateurs destinés à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à éliminer les causes de la violence, à créer des systèmes de protection et de prévention, et à veiller à la prise en compte des sexospécificités par les systèmes de justice pénale et à créer des services d'assistance aux femmes victimes de violences, et à sensibiliser la police à ses problèmes;

h) Favoriser l'enrichissement des connaissances et encourager les communautés à s'informer de diverses questions (lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la pauvreté, réduction des conflits armés et application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), en utilisant les technologies de l'information afin d'imprimer aux débats des Nations Unies un nouvel élan et de les enrichir d'expériences nouvelles, et d'aider les pays à élaborer les stratégies nécessaires pour atteindre les objectifs de développement concernant les femmes.

32. Les cinq objectifs de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 sont exposés ci-après, assortis d'observations générales sur la nature des activités envisagées et de commentaires sur les changements apportés par rapport au plan précédent. Le tableau 2 de l'additif au présent rapport contient une description plus détaillée des domaines d'intérêt stratégique et des résultats escomptés.

### **Objectif 1 : Multiplier les options et les possibilités qui s'offrent aux femmes, en particulier aux plus pauvres, par des programmes axés sur trois domaines d'activité thématiques**

33. Comme dans la stratégie et le plan d'exécution précédents, les activités du Fonds seront axées sur trois domaines thématiques : le renforcement des capacités et des droits économiques des femmes; la mise en place de moyens d'administration et d'un encadrement favorables aux femmes; la promotion de l'exercice des droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence à leur égard. Au cours des quatre prochaines années, cet objectif stratégique comprendra de nouveaux domaines prioritaires :

a) Établir des liens plus solides entre les domaines thématiques, de façon à ce que, par exemple, les questions relatives à la gestion des affaires économiques, les approches fondées sur le respect des droits dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits et les coûts de la violence puissent être mieux abordés dans le cadre des programmes d'UNIFEM;

b) Concentrer les efforts pour relier les activités aux niveaux macro, meso et microéconomiques dans tous les domaines d'activité thématiques du Fonds;

c) Veiller en particulier à ce que les dispositions des instruments internationaux relatifs aux femmes, y compris le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soient comprises et appliquées;

d) Accroître les investissements pour la mise au point d'outils et de processus et le développement des capacités nationales, en vue d'évaluer les progrès accomplis et le respect des engagements pris à l'échelon mondial dans le cadre des domaines d'activités thématiques du Fonds. Pour atteindre cet objectif, il faudra vérifier i) l'utilisation des investissements d'UNIFEM pour la création de nouvelles structures d'appui à la prise en compte des sexospécificités et à la démarginalisation des femmes (réseaux et associations de femmes, mécanismes pour la promotion de la femme et unités chargées des questions concernant les femmes) et ii) suivre les efforts déployés par le Fonds à l'appui de la réforme de la législation et des politiques en vigueur (tels que l'octroi de nouvelles allocations pour le financement de foyers pour les femmes ou de mesures visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique).

## **Objectif 2 : Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et programmes**

34. UNIFEM intervient dans un contexte sensiblement différent de celui qu'il a connu en 1997. Le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies, la création du Groupe des Nations Unies pour le développement et les résolutions du Conseil économique et social soulignant l'importance d'un suivi intégré et coordonné des conférences mondiales des Nations Unies contribuent à l'instauration d'un climat qui devrait permettre à UNIFEM de mieux appuyer la prise en compte systématique des sexospécificités. Par ailleurs, UNIFEM dispose maintenant de deux années d'expérience dans le domaine de l'appui technique à un réseau élargi et diversifié de sensibilisation à la problématique hommes-femmes, regroupant des directeurs régionaux de programmes, des conseillers principaux en matière de sexospécificités, des Volontaires des Nations Unies spécialistes des questions de sexospécificités et des conseillers d'UNIFEM et du FNUAP en matière de sexospécificités, de population et de développement. Au cours de la période 2000-2003, on s'efforcera également de :

a) Veiller tout particulièrement à ce que la question des sexospécificités soit dûment intégrée aux mécanismes interorganisations des Nations Unies tels que les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les groupes thématiques du Groupe des Nations Unies pour le développement et les groupes interorganisations à l'échelon des pays;

b) Adopter des démarches novatrices qui permettent d'apporter un appui technique au réseau croissant de conseillers et de spécialistes en matière de sexospécificités, en recourant notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communications, à l'acquisition de connaissances via l'Internet et à d'autres mécanismes;

c) Procéder à des évaluations stratégiques des mécanismes d'appui interinstitutions et des réseaux spécialisés dans l'intégration des sexes, afin que le système puisse demeurer constamment au fait de son évolution.

**Objectif 3 : Améliorer l'efficacité d'UNIFEM en intégrant les principes de l'apprentissage et en instaurant des partenariats stratégiques susceptibles d'appuyer les activités sur le terrain**

35. Dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 1997-1999, UNIFEM a davantage sensibilisé son personnel et ses partenaires au fait que le Fonds devait devenir une organisation d'apprentissage et a mis à l'épreuve des systèmes destinés à soutenir l'apprentissage organisationnel. L'expérience que le Fonds a acquise dans l'organisation de conférences-débats en ligne, les évaluations thématiques et les évaluations de programmes qu'il a menées et la planification stratégique qu'il a maintenue lui ont été particulièrement utiles. Dans le cadre de la stratégie et du plan d'exécution pour les années à venir, l'accent sera mis sur le renforcement des liens et de la synergie entre d'une part les activités d'évaluation, les systèmes de gestion de l'information et les stratégies d'éducation publique et, d'autre part, les programmes, les pratiques et les principes d'apprentissage à l'échelon de l'organisation. UNIFEM fera fond sur le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour appuyer les entités qui, aux échelons national, régional et mondial, œuvrent à promouvoir l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes. Dans toutes ses activités, UNIFEM s'emploiera à créer ou à renforcer des partenariats – avec le secteur privé, les pays de programme et les pays donateurs, les organisations de femmes et les organisations multilatérales – en vue de promouvoir l'apprentissage collectif susceptible d'appuyer l'action en faveur de la parité entre les sexes.

**Objectif 4 : Faire en sorte que le personnel et les systèmes de gestion financière et de gestion des programmes contribuent de manière efficace à la réalisation des objectifs et programmes de l'organisation**

36. Dans un monde en évolution constante, une organisation doit disposer de règles et de procédures souples qui lui permettent d'adopter des démarches novatrices pour faire face aux besoins nouveaux. Elle doit pouvoir reconnaître les besoins nouveaux et puiser dans son expérience pour y faire face. Dans le même temps, elle doit associer des modalités de fonctionnement claires et efficaces à des systèmes de gestion et de contrôle fiables pour pouvoir rendre compte de l'utilisation de ses ressources. UNIFEM se propose de relever ces défis par le biais de l'objectif susmentionné. Plus concrètement, le Fonds continuera de préparer son personnel à faire face aux besoins nouveaux, de rationaliser les procédures de recrutement et d'élaborer et d'exécuter un plan de perfectionnement des compétences à l'intention de son personnel. Il établira ou renforcera les arrangements opérationnels susceptibles de renforcer sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment en faisant office d'agence d'exécution pour les projets pertinents du PNUD et en passant des accords de gestion avec des organismes tels que le Bureau des Na-

tions Unies pour les services d'appui aux projets, organismes auxquels reviendront les tâches administratives d'appui aux programmes, tandis que le Fonds se consacrera à la prestation de ses services spécialisés. Enfin, UNIFEM élaborera et appliquera un système de gestion de projets qui réponde à ses besoins spécifiques et soit compatible avec le système de gestion de l'information financière du PNUD.

### **Objectif 5 : Élargir et diversifier la base de ressources**

37. Selon les indications disponibles, les ressources d'UNIFEM devraient continuer d'augmenter. On encouragera activement cette tendance en créant ou en renforçant des partenariats avec les donateurs bilatéraux et divers partenaires du secteur privé, et en favorisant l'adoption de stratégies novatrices d'appel de fonds.

38. Au tableau 2 de l'additif, UNIFEM présente deux scénarios de croissance distincts pour la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003. Le premier prévoit une croissance générale annuelle de 20 %, les revenus provenant des sources multilatérales et privées, qui progressent de 25 %, étant supérieurs aux contributions gouvernementales. Un scénario moins ambitieux prévoit un taux de croissance général de 10 %, dont une progression de 15 % des revenus provenant des sources multilatérales et privées.

## **VI. Observations complémentaires**

39. L'additif au présent rapport (DP/2000/15/Add.1) fournit des informations détaillées et fait partie intégrante de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour la période 2000-2003. Il comprend les éléments suivants :

a) Le tableau 1 présente un échantillonnage des résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'exécution d'UNIFEM pour la période 1997-1999, qui établit le cadre et la justification de la Stratégie et du Plan d'exécution pour la période 2000-2003;

b) Le tableau 2 présente de façon détaillée les domaines d'application de la Stratégie et du Plan d'exécution pour la période 2000-2003, en précisant les objectifs stratégiques et les résultats attendus, ainsi que les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis. La liste des indicateurs consiste en une combinaison d'indicateurs obtenus à partir des activités que mènent les pays et les organisations internationales en matière de recueil de données ventilées par sexe et d'un petit nombre d'indicateurs qu'UNIFEM peut relever dans certains programmes et projets;

N. B. UNIFEM s'emploie à élaborer et à appliquer des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation afin de pouvoir mesurer les résultats et les retombées de ses activités. Un premier pas important a été accompli avec l'«Étude de l'évolution de la situation des femmes dans le monde» (Progress of the World's Women), qui devrait permettre d'analyser les retards à combler et les défis à relever pour améliorer l'évaluation et la fixation des objectifs qui sous-tendent le progrès. UNIFEM s'appuiera sur ce travail pour sélectionner les indicateurs qui lui permettront d'évaluer la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003;

c) Les diagrammes 1 à 4 présentent des informations comparatives sur les ressources d'UNIFEM par source (gouvernements, sources multilatérales et secteur

privé) et par type (ressources de base, participation aux coûts et fonds d'affectation spéciale) pour la période 1997-1999. Y figurent également des projections de revenus pour la période 2000-2003 (scénarios de 10 % et de 20 % d'augmentation des revenus);

d) Le diagramme 5 fournit une comparaison entre les projets financés par les différentes sources pour les périodes 1994-1996 et 1997-1999; il y apparaît que l'adoption de l'approche-programme a entraîné une réduction du nombre de projets et une augmentation de la dotation budgétaire moyenne de chaque projet;

e) Les diagrammes 6 et 7 présentent un tableau des projets approuvés ventilés par sources de financement, par thèmes et par régions, pour la période 1997-1999.

## VII. Mesures à prendre par le Conseil d'administration

40. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

1. *Approuver* l'orientation des programmes et les objectifs énoncés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

2. *Approuver également* le rôle du Fonds en tant que centre d'expertise du système des Nations Unies pour les programmes visant à promouvoir l'émancipation politique et économique des femmes et l'égalité entre les sexes;

3. *Recommander* que l'Administrateur fasse figurer UNIFEM parmi les organisations auxquelles le PNUD peut confier l'exécution de ses projets;

4. *Engager* la communauté internationale à continuer d'accroître son appui et ses contributions à UNIFEM et à mettre à sa disposition les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'exécution pour la période 2000-2003.